

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

Date de convocation :
 12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_138

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de terminer l'année budgétaire 2023, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein du budget principal.

La présente décision modificative porte sur l'ajustement des crédits budgétaires.

A la section de fonctionnement, cela permet une augmentation globale des dépenses de 215 k€ :

- Augmentation des charges générales de 580 k€ pour la prise en compte de la hausse tarifaire du traitement des ordures ménagères et de l'ajustement des transports scolaires, hausse compensée en partie par la restitution de crédits concernant notamment l'entretien de la flotte automobile et les prestations intellectuelles dans le domaine de l'habitat sur diverses lignes à hauteur de 202 k€ ;
- Augmentation des crédits liés à la fiscalité de l'Office de Tourisme pour 152 k€, en dépense et en recette ;

- Restitution des crédits prévus pour les autres charges de gestion courante pour 434 k€ principalement par la réduction des subventions au budget annexe Tramway pour 446 k€, l'augmentation de la subvention au budget annexe Locaux Europa (36 k€) et l'augmentation pour la société publique locale en charge de Genevois Roule (20 k€), ainsi que divers ajustements.

Il est également proposé une augmentation globale des recettes de 215 k€, principalement :

- Produits de services 431 k€ : reclassements comptables notamment des ventes des matériaux perçus par les déchets de 380k€ et ajustements des produits de redevances spéciales 51 k€ ;
- Dotations -380k€ : reclassements comptables notamment des ventes des matériaux perçus par les déchets ;
- Produits fiscaux 69 k€ : hausse de la taxe de séjour perçue pour l'Office du Tourisme à mettre à jour ;
- Prise en compte de la perception de divers loyers 27 k€ (fermage, baux ruraux, redevance énergie photovoltaïque ;
- Amortissements des biens pour 68 k€.

L'équilibre de la section s'opère par la réduction du virement à la section d'investissement de 83 k€.

A la section d'investissement, il est proposé de restituer les crédits prévus à hauteur de 1,9 M€ :

- Subventions d'équipements versées : -1,1 M€ concernant la réduction des subventions d'équilibre aux budgets annexes ZAE -428 k€ et ZAC -720 k€ ;
- Immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études -130 k€, notamment le réaménagement du hall accueil (83 k€) et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (53 k€) ;
- Immobilisations en cours -1,4 M€ par la restitution de crédits concernant les travaux pour la Via Rhona -994 k€, le bâtiment -300 k€, la transition écologique -100 k€ et les transports publics -85 k€ ainsi que divers ajustements comptables de 34 k€ ;
- Subvention +788 k€ pour le financement de la perte de subvention de la Région concernant le quartier gare.

La section d'investissement s'équilibre par la réduction du solde de l'emprunt d'équilibre (-388 k€) et l'annulation des subventions liées aux travaux de la ViaRhôna (-1,3 M€), ainsi que l'annulation des recettes concernant des cessions de terrains annulées (-99 k€).

DF	libellé	Total Prévus	Propositions	RF	libellé	Total Prévus	Propositions
011	Charges à caractère général	10 201 600,00	580 000,00	013	Atténuations de charges	150 000,00	
012	Charges de personnel et frais assim	9 700 000,00	0,00	70	Produits des services, du dom	2 389 280,00	431 370,07
014	Atténuations de produits	4 658 000,00	152 000,00	73	Impôts et taxes	20 335 620,00	69 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 803 900,00	-434 000,00	74	Dotations, subventions et par	11 079 600,00	-380 000,00
66	Charges financières	293 400,00		75	Autres produits de gestion co	281 500,00	26 629,93
67	Charges exceptionnelles	25 400,00	0,00	76	Produits financiers	84 000,00	
68	Dotations aux amortissements et a	51 000,00	0,00	77	Produits exceptionnels	31 380,00	
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 210 000,00	0,00	042	Opérations d'ordre de transfe	60 000,00	68 000,00
023	Virement à la section d'investissem	5 923 700,03	-83 000,00	002	Résultat de fonctionnement r	4 455 620,03	
TOTAL		38 867 000,03	215 000,00			38 867 000,03	215 000,00
DI	libellé	Total Prévus	Propositions	RI	libellé	Total Prévus	Propositions
204	Subventions d'équipement versées	3 950 698,93	-1 183 000,00	024	Produits de cessions	199 500,00	-99 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 317 746,67	-130 000,00	10	Dotations, fonds divers et rés	7 045 655,74	
21	Immobilisations corporelles	5 079 815,76	0,00	13	Subventions d'investissement	5 413 604,30	-1 315 000,00
23	Immobilisations en cours	5 170 666,43	-1 428 881,72	16	Emprunts et dettes assimilées	388 381,72	-388 381,72
26	Participations et créances rattaché	0,00	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	75 000,00	788 500,00	27	Autres immobilisations financ	132 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	0,00	458203	Opération pour compte de tie	103 669,78	0,00
458103	Opération pour compte de tiers - C	237 500,00	0,00	458205	Opération pour compte de tie	100 000,00	-85 000,00
458105	Opération pour compte de tiers - N	100 000,00	-85 000,00	040	Opérations d'ordre de transfe	1 210 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	60 000,00	68 000,00	041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	001	Solde d'exécution de la section d'ir	3 875 083,78	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'ir	3 875 083,78	0,00	021	Virement de la section de fon	5 923 700,03	-83 000,00
TOTAL		20 716 511,57	-1 970 381,72			20 716 511,57	-1 970 381,72

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1012-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
Vu la délibération n° 20230327_cc_fin14 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 - Budget Principal ;
Vu la délibération n° 20220925_cc_fin99 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant approbation du Budget supplémentaire 2023 – Budget principal ;
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la décision modificative au budget principal 2023 se décomposant comme ci-dessus, équilibrée :

- A la section de fonctionnement à 215 000 € ;
- A la section d'investissement à - 1 970 381,72 €.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.